



NOTE

Classement des ensembles poteaux-filets

Liste de diffusion :

Le secteur Equipement de la FFBaD a souhaité rédiger cette note dans le but d'éclairer l'ensemble des acteurs et partenaires du badminton : élus propriétaires d'équipements sportifs, maitres d'ouvrages et maitrise d'oeuvre ainsi que nos dirigeants de clubs, sur les aspects techniques et réglementaires pour les aider à choisir les matériels adaptés aux pratiques et au contexte de l'équipement sportif :

- **rappel de la réglementation et des procédures applicables**
- **définition d'un ensemble poteaux-filet classé et explication de son marquage FFBaD**
- **différences entre les poteaux Hors Classement et Hors Sécurité**

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION ET DES PROCEDURES APPLICABLES

La FFBaD, en sa qualité de titulaire de la délégation du ministère chargé des sports et conformément à l'article L. 131-16 du Code du sport, a pour mission d'édicter les règles techniques propres à sa discipline.

En vertu de l'article R. 131-33 du Code du sport, la FFBaD a notamment pour mission de définir les règles applicables aux équipements nécessaires au bon déroulement des compétitions sportives qu'elle organise ou qu'elle autorise, ainsi que de contrôler et de valider la conformité des caractéristiques techniques de ces équipements, au regard de son règlement fédéral.

Dans le cadre de cette compétence, la FFBaD a élaboré des règlements techniques relatifs aux terrains, aux poteaux et filets, ainsi qu'aux chaises d'arbitrage de badminton.

Ces règlements techniques ont fait l'objet d'avis favorables émis par la commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs du Conseil National des Activités Physiques et Sportives (CNAPS), respectivement le 9 juin 2004, le 25 juillet 2006 et le 22 juin 2007.

Concernant le règlement fédéral applicable aux poteaux et filets, dans son édition du mois d'octobre 2009 en vigueur, celui-ci exige à titre préalable que ces équipements respectent la norme européenne EN 1509:2008 adoptée le 5 octobre 2008 et dotée du statut de norme française homologuée depuis le 14 février 2009 (la norme NF EN 1509).

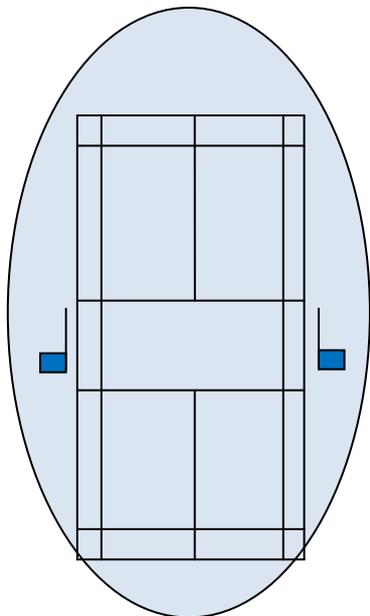
Afin de vérifier la conformité des équipements aux règlements techniques fédéraux ainsi qu'à la norme NF EN 1509 et de faciliter l'identification des équipements conformes, la FFBaD a mis en place des procédures de classement. Ces procédures portent notamment sur les ensembles composés de poteaux et filet (classés en deux niveaux distincts : régional et national), ainsi que sur les chaises d'arbitrage (pour le seul niveau national).

DEFINITION D'UN ENSEMBLE PF CLASSE :

On entend par « ensemble poteaux-filet classé FFBaD » l'**association de 2 poteaux et d'1 filet** conformes au règlement technique FFBaD.

Conformément à la procédure de classement, la FFBaD délivre un certificat de classement sur la base d'un rapport d'essais réalisé par un laboratoire.

Le nombre d'ensembles classés sera donc égal au nombre de terrains tracés.



1 terrain = 1 ensemble PF

Ex : une salle possédant 7 terrains de badminton devra être équipée de 7 ensembles PF classés.

Pour mémoire, tous les types de poteaux doivent se situer sur la ligne latérale de double (4 cm) du terrain.

Type d'ensembles	Caractéristiques	
autostables simples		Poteaux avec lest déplacement par roulettes
autostables doubles		Combinaison de 2 poteaux doubles placés entre 2 terrains côte à côte (espacement : entre 76 cm mini et 125 cm maxi)

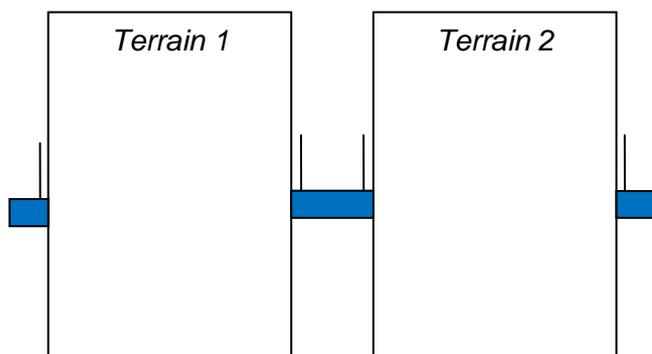
autostables simple + double



+



Combinaison d'1 poteau simple et d'1 poteau double
(pour terrains côte à côte) :



Poteaux avec fourreaux

Poteaux insérés dans des
fourreaux scellés dans le sol



autostables à visser



Poteaux avec fixation par vis dans le sol

NB : une majorité des poteaux classés permettent le réglage en hauteur permettant la pratique classique + Parabad (personnes en situation de handicap physique) et Minibad (moins de 9 ans).

Recommandations fédérales :

Les poteaux « autostables à visser » ont la particularité d'être adaptés pour une pratique scolaire, écoles de badminton (poteaux très légers facilitant leur utilisation par les jeunes pratiquants), entraînement et compétitions régionales. Leur coût s'avère très économique pour des poteaux de qualité et stables comparé à des poteaux lestés et fourreaux scellés.

Les poteaux « autostables » sont préférables pour une pratique exclusivement compétitive.

Par ailleurs, tous les ensembles poteaux et filets doivent posséder un classement fédéral FFBaD pour la pratique du badminton en compétition (FFBaD, les fédérations affinitaires, scolaires et universitaires...).

Il existe plusieurs niveaux de classement des ensembles PF de badminton :

Niveau de classement	Types de poteaux
National	autostables simples autostables simples réglables
Régional	autostables simples autostables simples réglables autostables doubles réglables autostables simple et double réglables fourreaux fourreaux réglables autostables à visser réglables
Régional et National	autostables simples autostables simples réglables

Exemple : Autostable simple Régional et National avec réglage en hauteur.



Vous pouvez consulter le tableau des références et des marques des ensembles poteaux-filets classés FFBaD www.FFBaD.org (voir Espaces Dédiés Equipements, puis Classements fédéraux).
<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-poteaux-et-filets>

Possibilité de télécharger le certificat de classement en cliquant sur le numéro de classement.

EXPLICATION MARQUAGE FFBaD :

L'ensemble des ensembles PF classés doivent posséder **obligatoirement** un marquage FFBaD précisant le niveau compétitif et les références du matériel.

Exemple :

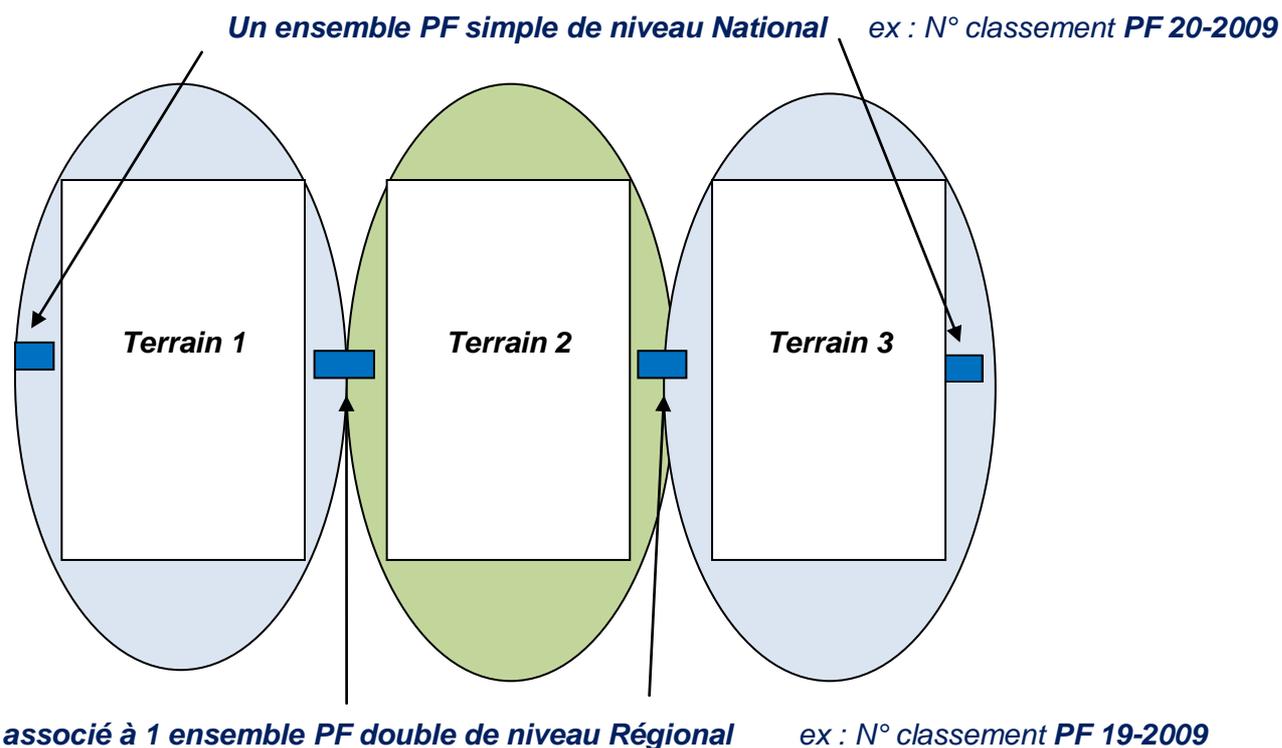


L'étiquette se compose de **3 parties** :

- 1- Logo de la FFBaD
- 2- Niveau de classement
CR : *classement Régional*
et/ou
CN : *classement National*
N° de classement FFBaD (ex : **PF 08-2008**)
- 3- Année de fabrication et référence du produit
Référence des poteaux : (ex : **BA024208-Z**)
Référence du filet associé (ex : **112BA526**)
- 4- Conformité à la norme EN 1509 (incluse RT FFBaD)
- 5- Nom, marque commerciale, fabricant, détaillant ou importateur

Pour une implantation de 3 terrains côte à côte de niveau Régional :

Les ensembles PF classés FFBaD combinant des autostables simple et des autostables double, obligatoirement d'un même fabricant, doivent posséder impérativement un marquage indiquant cette association.



DIFFERENCES ENTRE LES POTEAUX HORS CLASSEMENT ET HORS SECURITE

Sont considérés « **Hors Sécurité** » tous les dispositifs et systèmes pouvant présenter des risques pour l'intégrité physique des utilisateurs (accidents identifiés) et l'évacuation du gymnase en cas d'incendie.

Tous les poteaux ne respectant pas les conditions de sécurité devraient être mis en conformité depuis **septembre 2008**.

Exemples de poteaux-filets **Hors Sécurité** :

- autostables et/ou platines avec ajout de lest(s) complémentaire(s) non fixés sur l'embase en raison d'un lest insuffisant pour tendre le filet (poids de musculation, pack d'eau, ...)



Dispositifs HORS SECURITE : non conforme à l'EN 1509 et aux règles techniques FFBaD

- câbles tendus de mur à mur ou dispositif similaire avec potences intermédiaires

Exemple : potences intermédiaires HS



- X filets tendus entre poteaux à fourreaux avec poteaux intermédiaires

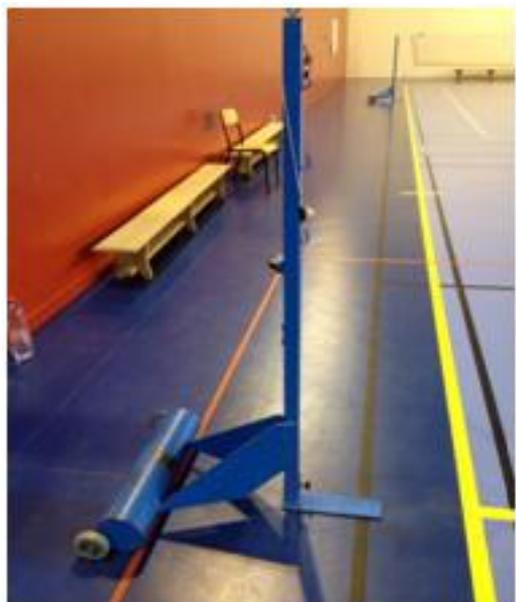
- poteaux doubles qui ne permettent pas le passage entre les terrains

Sont considérés « **Hors classement** » tous les poteaux-filets non classés à fourreaux et/ou autostables qui ne présentent pas une dangerosité particulière.

Les ensembles non conformes au règlement technique de la FFBaD devraient être mis en conformité **depuis juillet 2012**.

Exemples de poteaux-filet **Hors Classement** :

- poteaux avec pattes dans le terrain



Pour tous renseignements complémentaires contacter :

Nicolas GALTIER - CTN Equipement

Tel. 06 98 24 35 73

Mail. nicolas.galtier@ffbad.org

Pascal PERROT - DTN adjoint Equipement et Territoires

Tél. 02 34 19 36 82 Port. 06 03 92 17 18

Mail. pascal.perrot@ffbad.org